

CONSEIL COMMUNAL DU 20 DECEMBRE 2007
Condensé des points de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Informations

- Courrier du 3 décembre 2007 de la Région wallonne – Division des Infrastructures routières subsidiées – Direction des Voiries approuvant le programme triennal 2007-2009.
- Courrier du 8 novembre 2007 du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation – Région du Nord – Province de Zondoma – Commune de Gourcy remerciant les membres du Conseil communal pour leur accueil à l'occasion de leur séjour à Oupeye.
- Courrier du 25 novembre 2007 de La Poste relatif à la fermeture du bureau de poste de Hermalle-Sous-Argenteau et l'ouverture d'un Point Poste dans la même zone géographique prévu en 2008.

2. Règlements de police

- Règlement de police instaurant à Oupeye rue de Heure-Le-Romain un dispositif de ralentissement de type "coussin berlinois" à hauteur des immeubles n° 73 et 80/a.
- Règlement de police relatif au placement de trois chicanes de ralentissement de la circulation à intervalle irrégulier rue d'Argenteau à Hermalle-Sous-Argenteau.
- Règlement de police instaurant une zone de stationnement obligatoire, en partie, sur le trottoir pour voitures automobiles le long de l'immeuble sis rue d'Erquy à Oupeye face au n° 3/a.
- Règlement de police interdisant le stationnement rue du Perron à Hermalle entre les numéros 1, 3 et 5.
- Règlement de police abrogeant une décision du 25/02/1979 établissant un passage pour piétons rue Verkruyts à Hermalle à hauteur de l'école libre.
- Règlement de police portant sur la réalisation d'un îlot directionnel en bordure de guidage à Hermée à l'intersection des rues du Broux, Vieux Mayeur et du Ponçay.

3. Dividendes du CHR de la Citadelle

Par décision du 26 mai 2005, le Conseil communal approuvait les termes d'une convention à passer entre les associés de l'intercommunale portant sur l'attribution de dividendes relatifs aux exercices 2004 à 2008. En son article 3, celle-ci stipulait que les associés s'engageaient à adopter les dispositions statutaires relatives à la répartition des bénéfices avant le 31 décembre 2007. Par courrier du 23 novembre 2007, le CHR demande à ses associés d'adopter un avenant de manière à faire coïncider les modifications statutaires avec la fin du pacte actuel soit le 31 décembre 2008. Cette mesure n'a aucune incidence budgétaire.

Le Conseil communal voudra bien décider de modifier l'article 3 de ladite convention dans ce sens.

4. Distinctions honorifiques en faveur du personnel communal et des mandataires

Le Conseil communal voudra bien décider de remettre une gratification en numéraire d'une valeur de 50 euros pour chaque distinction honorifique, décoration civique et

insigne de lauréat du travail octroyée aux membres du personnel communal ainsi qu'aux mandataires.

5. Règlement d'ordre intérieur du réseau des bibliothèques – Amendement

Le Conseil communal voudra bien décider de modifier sa décision du 19 décembre 1996 adoptant un règlement d'ordre intérieur commun à tous les partenaires en amendant l'article 3 comme suit à partir du 1er janvier 2008:

- inscription par année civile et par personne adulte: 5 euros, auxquels s'ajoute la taxe sur le droit de prêt fixée à 1 euro par la Communauté française;
- inscription par année civile des collectivités extérieures à l'entité d'Oupeye: 5 euros;
- inscription des mineurs à titre gratuit, la taxe sur le droit du prêt étant fixée à 0,50 euro;
- aucune participation financière pour l'inscription des collectivités situées sur le territoire communal.

6. Règlement en matière d'aide financière accordée à certaines personnes défavorisées

De manière à permettre aux personnes du troisième âge et aux handicapés bénéficiant de faibles revenus de pouvoir participer à des activités payantes organisées par la Commune, le Conseil communal voudra bien arrêter les modalités d'une ristourne à consentir en fonction des revenus.

7. Règlement redevance pour l'indication de l'implantation des nouvelles constructions

Le Conseil communal voudra bien décider, à partir du 1er janvier 2008, d'une redevance communale pour l'indication de l'implantation de nouvelles constructions imposée par le décret RESA. La redevance sera calculée sur base des honoraires demandés par un géomètre chargé de cette mission.

8. Règlement communal d'urbanisme relatif à l'indication de l'implantation des constructions nouvelles

Le Conseil communal voudra bien arrêter les différentes règles spécifiques à la mission d'indication de l'implantation des constructions nouvelles qui sera confiée à un géomètre.

9. Convention entre la commune d'Oupeye et l'asbl Château d'Oupeye – Amendement

A partir du 1er janvier 2008, la conciergerie du Château d'Oupeye sera confiée à un membre personnel communal définitif. Dans le cadre de cette mission, celui-ci jouira de la gratuité d'un logement situé au 2e étage à des fins d'habitation principale.

Le Conseil communal voudra bien décider d'amender sa décision en dernière date du 29 mars 2007 arrêtant les termes d'une convention d'infrastructure passée avec l'asbl Château d'Oupeye en retirant la gestion et l'exploitation de la conciergerie.

10. Convention d'occupation de locaux par l'ADL – Approbation

Suite à la constitution de l'Agence de Développement local en régie communale ordinaire à partir du 1er janvier 2008, il importe de mettre à sa disposition des locaux situés dans le centre administratif de Beaumont lui permettant de fonctionner. L'ADL paiera pour cette occupation à titre précaire une redevance forfaitaire mensuelle de 250 € Celle-ci comprend les consommations électrique, de chauffage, de l'eau et du nettoyage. Les frais de téléphone seront remboursés à la commune sur simple présentation d'une copie de la facture de Belgacom et les frais postaux sur base d'un état de recouvrement établi par la commune à prix coûtant.

Le Conseil communal voudra bien arrêter les termes de ladite convention.

11. Convention d'occupation régulière des salles communales par les clubs et associations utilisateurs

De manière à assurer le principe d'égalité à l'égard de toutes associations bénéficiant de la mise à disposition régulière d'une infrastructure communale, le Conseil communal voudra bien déterminer par salle un tarif horaire. Le montant demandé à chaque association sera établi en regard du nombre d'heures d'occupation annuelle.

12. Règlement primes aux énergies renouvelables et aux économies – Amendement

Le Conseil communal voudra bien modifier à partir du 1er janvier 2008 le règlement relatif à l'octroi de primes énergie.

13. Broyage à domicile – Arrêt du service

Le Conseil communal voudra bien décider de mettre fin au service de broyage à domicile à partir du 1er janvier 2008.

14. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à mi-temps à l'école de Hermée

L'école maternelle de Hermée ayant atteint pendant une période de 8 ½ jours répartis sur 8 journées, la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps, le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à partir du 19 novembre 2007 jusqu'au 30 juin 2008.

15. Télévie 2007 – Participation financière de la commune

Le Conseil communal voudra bien décider de procéder au versement d'une somme de 24.493,61 euros sur le compte du FMRS/Télévie.

16. Octroi de divers subsides, primes et engagement de dépenses

Année 2007

- subside Centrale de Mobilité: 12.250 €
- subside encouragement Activités économiques: 1.000 €
- subside à l'Académie César Franck: 2.500 €

- subside aux Mouvements de Jeunesse; engagement d'une somme de 1.500 €
- subside aux Associations culturelles et de loisirs: 5.665,84 €
- subside aux Amicales des Pensionnés de l'entité d'Oupeye: 1.485 €
- subside pour fêtes et cérémonies: 5.426,56 €
- subside à l'association "Oupeye en Fête": 382,44 €
- subside patriotique 2007: 2.800 €
- subside aux associations sportives qui collaborent à l'organisation du triathlon: 1.044 €
- subside aux associations sportives de la commune: 9.500 €
- subside à des œuvres d'aide aux handicapés: 550 €
- subside à la ligue des familles: 312 €
- subside à des œuvres à caractère philanthropique: 1.250 €
- subside aux organismes de santé et d'hygiène: 1.300 €
- prime à l'énergie: 18.857,67 €
- prime au compostage: 275 €
- subside aux bénévoles du groupe des guides composteurs: 1.250 €
- subside aux bénévoles du groupe de sensibilisation à la prévention des déchets: 1.250 €
- intervention financière en faveur d'une centenaire: 250 €

17. Vérification de l'encaisse communale

-

18. Intérêts moratoires sur le dégrèvement TIC 2006 de la SA COCKERILL SAMBRE – Prise de connaissance et acceptation de la dépense

Le Collège communal en sa séance du 28 novembre 2007 a dégrèvé la SA COCKERILL SAMBRE d'une partie de la TIC mise à sa charge pour l'exercice 2006 au montant de 454.103,29 € et a procédé au versement des intérêts moratoires pour un montant de 31.787,23 € dont, pour ce dernier, aucune inscription budgétaire n'est prévue. Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la délibération du Collège communal susvisée et en accepter la dépense.

19. ADL – Budget 2008 de la régie communale ordinaire – Approbation

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget 2008 de l'ADL arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	112.102,97 €
DEPENSES	112.102,97 €
SUBSIDE COMMUNAL	49.102,97 €

20. Vote d'un douzième provisoire

Le Conseil communal voudra bien décider de voter un douzième provisoire afin d'assurer les dépenses ordinaires obligatoires du mois de janvier 2008.

21. CPAS – Vote d'un douzième provisoire

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver la résolution du Conseil de l'Action sociale décidant de voter un premier douzième provisoire des crédits de dépenses

obligatoires prévues aux divers articles ordinaires du CPAS pour servir de crédit provisoire au budget 2008 pendant le mois de janvier.

22. CPAS – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire

Le Conseil communal voudra bien approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire du CPAS arrêtées aux montants ci-après:

Service ordinaire

RECETTES	7.629.899,44 €
DEPENSES	7.433.723,46 €
RESULTATS	196.175,98 €

Service extraordinaire

RECETTES	54.391,66 €
DEPENSES	51.238,66 €
RESULTATS	3.153,00 €

23. Aménagement de la voirie et du parking "Simenon à Oupeye – Fin de mission de l'auteur de projet – Prise de connaissance et acceptation de la dépense

Par décision du 28 novembre 2007, le Collège communal a décidé de mettre fin à la mission de l'auteur de projet chargé de l'étude de l'aménagement et à la création d'une voirie rue Georges Simenon à Oupeye et de lui verser une indemnité d'un montant de 1.112,98 € en l'absence de crédit budgétaire.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense.

24. Réalisation de travaux au Foyer de quartier de Hermalle-Sous-Argenteau – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Par décision du 21 novembre 2007, le Collège communal a attribué un marché en 3 lots dans le cadre de la réalisation de travaux au Foyer de quartier de Hermalle-Sous-Argenteau en insuffisance de crédits budgétaires.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense.

25. Restockage de terrains à des fins d'activités économiques – Pour avis

Le Conseil communal, à la demande de la SPI+, voudra bien décider de remettre un avis favorable sur les différentes options de sites potentiellement aménageables en zones d'activités économiques, à savoir:

- zone d'intérêt suprarégional – extension des Hauts-Sarts,
- zone d'intérêt régional – Loën Lixhe,
- zone d'intérêt supralocal – Haccourt (zone agricole face à la station AIDE),
- projets complémentaires – Houtain-Saint-Siméon et Vivegnis.

En ce qui concerne l'extension du parc des Hauts-Sarts vers Houtain-Saint-Siméon, il y aura lieu d'être attentif à ce que:

- a) d'une part, que la SPI+ prenne toutes les précautions qui s'imposent à la préservation de la spécificité rurale et de la quiétude du village;
- b) d'autre part, que la SPI+ prenne en considération, dans l'éventualité de l'occupation du site SARTEL par la société FLYING CAM, l'attrait constitué par les superficies agricoles localisées directement en bordure Nord du site par ladite société.

26. Compromis de vente de terrains communaux situés dans le PCA de Vivegnis – Deuxième amendement

Par décision du 27 novembre 2005, le Conseil approuvait les termes d'un compromis de vente entre la commune et un promoteur dans le cadre de la vente de terrains situés à Vivegnis. La vente de ces biens était conditionnée à l'obtention d'un permis d'urbanisme définitif purgé de tous recours dans l'année suivant la signature du compromis. Le Conseil communal, en date du 17 août 2006, a prolongé le délai d'1 an considérant que le permis d'urbanisme était soumis à étude d'incidences. Le permis d'urbanisme de ladite société va être introduit incessamment. Le Conseil communal voudra bien dès lors prolonger le délai à nouveau d'un an supplémentaire.

27. Ouverture de voirie dans un lotissement "Le Tournay" à Oupeye-Vivegnis

Le Conseil communal voudra bien:

- proposer au Collège provincial la modification partielle du chemin vicinal n° 10 (rue du Tournay);
- approuver l'alignement de la nouvelle voirie;
- approuver les plans et documents établis par géomètre relatifs à la création et à l'équipement de ladite voirie;
- marquer son accord sur la création d'un dispositif de sécurité.

28. Construction d'une voirie dans un lotissement à Oupeye – Approbation de plans et du cahier des charges

Par décision du 1er mars 2007, le Conseil communal:

- proposait l'élargissement local du chemin vicinal n° 8 (rue Henri Gérard, en face d'un lotissement) et du chemin vicinal n° 5 (chemin du Moulin, à l'arrière du lotissement);
- décidait d'acquérir sans stipulation de prix pour cause d'utilité publique deux emprises;
- approuvait l'alignement de la nouvelle voirie;
- approuvait les plans en vue de l'équipement de la nouvelle voirie;
- décidait de mettre tous les frais d'infrastructure et d'équipement à charge du lotisseur;
- décidait de charger le service technique communal de la surveillance du chantier;

- décidait la cession des voiries et de ses dépendances à la commune en vue d'être incorporées dans le domaine public.

Le Conseil communal voudra bien décider de confirmer sa décision susvisée du 1er mars 2007 et marquer son accord sur les plans et documents relatifs à la création de la nouvelle voirie et de ses dépendances.

29. Questions orales

-

30. Approbation du projet de PV de la séance publique du 28 novembre 2007

SEANCE A HUIS CLOS

31. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures.

- Un employé d'administration D6 définitif, à partir du 1er juillet 2007, pour une période de 6 mois.
- Une employée d'administration D6 définitif, à partir du 1er juillet 2007, pour une période de 6 mois.
- Une employée d'administration D6 définitif, à partir du 1er juillet 2007, pour une période de 6 mois.

32. Personnel communal – Mises en disponibilité.

- Un ouvrier définitif, pour la période du 01/10/2007 AU 30/11/2007, soit 30 jours calendrier.
- Un ouvrier définitif, pour la période du 16/11/2007 au 15/12/2007, soit 30 jours calendrier.

33. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.

- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à horaire complet d'un instituteur primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à horaire complet d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à mi-temps d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant de durée limitée.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à mi- temps d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une maîtresse de psychomotricité en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 14 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale de religion catholique en remplacement.

- Désignation temporaire à raison de 12 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale d'éducation physique en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale d'éducation physique en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 14 périodes/semaine d'une maîtresse spéciale de religion catholique en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 11 périodes/semaine d'un maître spécial d'éducation physique en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 12 périodes/semaine d'un maître d'éducation physique en remplacement.
- Désignation temporaire à horaire complet d'un maître d'éducation physique en remplacement.

34. Personnel enseignant – Démission de ses fonctions d'un instituteur primaire – Acceptation.

- Un instituteur primaire, à la date du 31 décembre 2007, sous réserve de la reconnaissance de ses droits à une pension à charge du Trésor public à la date du 1er janvier 2008.

35. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse spéciale de religion islamique.

- Une maîtresse spéciale de religion islamique, à partir du 10 octobre 2007.

36. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 28 novembre 2007.

Le Secrétaire communal,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. BLONDEAU', with a large, sweeping flourish extending to the right.

P. BLONDEAU